Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 811

Artikel: La Convention prévoit :

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268039

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1436
J. A.
Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève
- 6. NOV. 1953

7 NOVEMBRE 1953 — GENÈVE
QUARANTE-UNIEME ANNÉE — N° 811

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. **6.—** (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » **8.—**
Le numéro . . . . . » **0.25**
Les abonnements partent de n'importe quelle date

L'enfance est presque un quart d'une longue vie... C'est une bien cruelle prudence de rendre cette première portion malheureuse pour assurer le bonheur du reste

J.-J. ROUSSEAU.

Une question de

JUSTICE:

un

SALAIRE ÉGAL

pour un **TRAVAIL** *de*

VALEUR ÉGALE

D'après le dernier recensement fédéral en **1941**

33 % des femmes

soit une femme sur trois, travaillaient **professionnellement,**

67 % des femmes célibataires	424.000
9 % des femmes mariées	77.000
30 % des femmes veuves, divorcées	69.000
	570.000

* Ces chiffres ne comprennent qu'une petite proportion des **paysannes travaillant sur le domaine familial.**

* Ils ne tiennent pas compte des femmes qui exercent seulement une **activité accessoire,** mais dont le salaire représente cependant un appoint essentiel pour le budget des familles modestes.

La mise en pages de ce numéro de novembre a voulu se plier aux exigences d'une publication de l'Alliance de sociétés féminines suisses. En effet, le dépliant paru l'hiver dernier en allemand à propos de l'égalité de salaire pour les deux sexes, va paraître en français. C'est ce texte, différent du texte allemand, que nous donnons ici en bousculant quelque peu notre disposition habituelle.

POUR LA FAMILLE
Thé légèrement brisé
Uniquement en paquets de 500 gr. Fr. 5.—
A. JUNOD succ. de TSCHIN-TA-NI
9, Bourg-de-Four - GENÈVE
Téléph. 4 57 59 -- On porte à domicile
Expéditions postales.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

HARMONIE

L'ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES A INAUGURÉ L'ANNÉE 1953-1954

Le lundi 19 octobre s'ouvrait l'Ecole d'études sociales. La directrice, Mlle Cornaz, souhaita la bienvenue aux nouvelles élèves, au corps professoral et aux invités présents, au début de ce semestre d'hiver 1953-1954 et donna la parole au conférencier appelé, M. Paul Chaponnière.

Cette année, en effet, on a demandé à un homme de lettres et non pas à un spécialiste de problèmes sociaux de proposer le mot d'ordre pour le travail des mois prochains.

Mais quoique homme de lettres, M. Chaponnière a fort bien su donner à son entretien la tournure sociale qu'il fallait. En effet, il devait parler de l'harmonie. Tous ceux qui travaillent dans le champ social savent bien que leur tâche essentielle est toujours en définitive d'harmoniser, de trouver des accords.

Le conférencier montra combien l'homme est victime de la disharmonie qui règne dans le monde: ses aspirations se heurtent aux conditions de son existence, il devrait œuvrer comme s'il devait vivre toujours et son séjour ici-bas n'est que transitoire, le machinisme et la guerre n'ont fait qu'ajouter au désarroi. Le reflet de ces contradictions est nettement marqué dans la production artistique contemporaine.

Si l'on considère les œuvres plastiques, picturales, musicales, les unes et les autres manquent de cet équilibre que nous aimions ; elles sont tourmentées, pleines de discordances et ne nous offrent pas l'apaisant refuge que les humains de notre époque angoissée souhaiteraient.

Il faut renoncer à rendre en quelques lignes brèves l'esprit et la couleur de cet exposé éclairé de citations frappantes. Mais venons-en à la conclusion réconfortante: ce n'est qu'au dedans de nous que nous réussissons à faire naître l'harmonie à laquelle nous aspirons et c'est par l'amour témoigné à notre prochain que nous apaiserons la soif d'union et d'harmonie qui nous dévore.

Même en cas de travail de valeur égale,

les salaires féminins

sont fréquemment

inférieurs

aux salaires masculins !!!

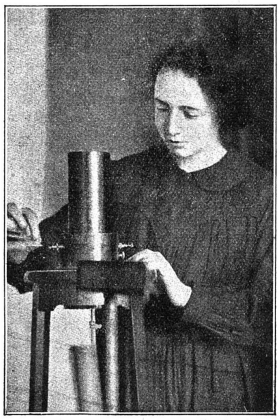

Une physicienne à son laboratoire

Quelques exemples d'inégalités de salaire

a) Le contrat collectif genevois pour **l'hôtellerie et les cafés-restaurants** du 1er mai 1952 prévoit, à qualifications égales, les salaires suivants:

par mois: pour un cuisinier seul **fr. 385 à 580**
pour une cuisinière seule **fr. 255 à 330**

soit 38,5 % en moins.

b) **Dans la coiffure,** le contrat déclaré obligatoire par arrêté du Conseil fédéral du 11 mars 1953 prévoit les salaires minima suivants, y compris les allocations de vie chère, par jour:

pour un premier coiffeur	**fr. 18,20**
pour une première coiffeuse	**fr. 15.— (— 17 %)**
pour un deuxième coiffeur	**fr. 14,50**
pour une deuxième coiffeuse	**fr. 13,— (— 10 %)**

c) Le contrat collectif genevois des **maisons de publicité** de juin 1952 prévoit pour les employés de bureau, à qualifications égales, les salaires suivants, par mois:

	employés	employées	— %
première année	340.—	315.—	7,4
troisième année	390.—	355.—	9
sixième année	495.—	415.—	16
neuvième année	600.—	475.—	21

d) Dans l'**administration fédérale,** selon l'ordonnance du 28 décembre 1950, les **ouvrières expérimentées affectées à des travaux particulièrement qualifiés,** sont incorporées dans la huitième classe de salaire, après les ouvriers sans formation professionnelle mais expérimentés (sixième classe) et après les ouvriers sans formation professionnelle et sans expérience appropriée (septième classe). Les salaires correspondants sont les suivants:

pour la sixième classe	**fr. 1,98 à 2,45** par heure
pour la septième classe	**fr. 1,50 à 2,35** par heure
pour la huitième classe	**fr. 1,65 à 2,06** par heure

soit **12,7** % de moins pour une ouvrière qualifiée que pour un ouvrier non qualifié ;
et **16,2** % de moins à qualifications équivalentes.

A nos abonnés

Plus d'un parmi vous sera surpris de trouver déjà, dans ce numéro de novembre, un bulletin vert encarté avec recommandation de bien vouloir l'utiliser.

Jusqu'ici, nous n'avions demandé le renouvellement des abonnements de l'année suivante qu'au début de décembre. L'expérience prouve que cette date est trop tardive. L'existence de chacun devient si trépidante qu'en décembre on ne sait plus guère où donner de la tête, on voit se multiplier avec effroi les occasions de dépenses et les sollicitations des comptes de chèques. Il nous paraît opportun d'avancer notre appel.

D'autre part, les services postaux sont surchargés à la fin de l'année, pourquoi ajouter encore à leur besogne si l'on peut faire autrement ?

Quant à l'administratrice, l'approche de Noël signifiait pour elle, non pas une brève halte, à l'occasion des fêtes, mais un redoublement d'occupation.

Nous espérons que nos abonnés approuveront cette modification dans notre horaire traditionnel et qu'ils voudront bien verser le plus tôt qu'il sera possible, le montant de leur abonnement 1954, sachant combien leur fidélité est plus que jamais nécessaire, après les événements de 1953, année d'espoirs déçus.

Les abonnés au „Mouvement Féministe", reçoivent „Femmes Suisses" d'office, sans aucun versement supplémentaire.

DE-CI, DE-LA

Diagnostic de savant

M. le Professeur Jean Piaget, directeur de l'Institut des sciences de l'éducation, donnait à l'aula de l'Université de Genève, une conférence publique sur *L'Objectivité.*

Passant en revue tout ce qui obscurcit notre jugement et l'empêche d'être objectif, il cita la coutume ancestrale, le préjugé, comme on le connaît chez hommes des tribus africaines par exemple, qui les empêche depuis si longtemps d'évoluer. Et il fit un parallèle, qui dut paraître fort hardi à bien des auditeurs: l'obstination que mettent les électeurs suisses à refuser les droits politiques aux femmes, lui semble avoir une origine analogue !

En 1951, la Conférence internationale du Travail a adopté une **Convention** et une **Recommandation** tendant à l'introduction de cette égalité de rémunération.

La Convention prévoit:

Article premier

a) le terme « rémunération » comprend le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum, et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier;

b) l'expression « égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » se réfère aux taux de rémunération fixés sans discrimination fondée sur le sexe.

Art. 2

1. Chaque Membre devra, par des moyens adaptés aux méthodes en vigueur pour la fixation des taux de rémunération, encourager et, dans la mesure où ceci est compatible avec les dites méthodes, assurer l'application à tous les travailleurs du principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.

2. Ce principe pourra être appliqué au moyen:

a) soit de la législation nationale;

b) soit de tout système de fixation de la rémunération établi ou reconnu par la législation;

c) soit de conventions collectives passées entre employeurs et travailleurs;

d) soit d'une combinaison de ces divers moyens.

Les femmes dans les commissions

Pour remplacer Mme Henri Saugy, décédée, la commission scolaire de Château-d'Oex a fait appel à Mlle Laurette Saugy, la fille de la disparue.

Point de vue du "Paysan Suisse" sur l'égalité des salaires

La requête demandant que les femmes qui fournissent le même travail que les hommes reçoivent les mêmes salaires qu'eux nous paraît justifiée, à la condition toutefois qu'il s'agisse réellement d'un travail égal quant à sa durée et au double point de vue qualitatif et quantitatif. E. L.

Art. 3 1. Lorsque de telles mesures seront de nature à faciliter l'application de la présente convention, des mesures seront prises pour encourager l'évaluation objective des emplois sur la base des travaux qu'ils comportent.

2. Les méthodes à suivre pour cette évaluation pourront faire l'objet de décisions, soit de la part des autorités compétentes en ce qui concerne la fixation des taux de rémunération, soit, si les taux de rémunération sont fixés en vertu de conventions collectives, de la part des parties à ces conventions.

3. Les différences entre les taux de rémunération qui correspondent, sans considération de sexe, à des différences résultant d'une telle évaluation objective dans les travaux à effectuer ne devront pas être considérées comme contraires au principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.

Art. 4 Chaque Membre collaborera, de la manière qui conviendra, avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, en vue de donner effet aux dispositions de la présente convention.

Les Chambres fédérales se sont pour le moment prononcées contre la ratification de cette Convention.

Toutefois, un postulat a été accepté par le Conseil fédéral; il prévoit qu'un nouveau rapport sera présenté sur la question, notamment sur son aspect économique, et sera examiné par une commission consultative.

Noëlle Roger
professeur

Au moment de son décès, au début d'octobre, la grande presse a entretenu ses lecteurs de la carrière d'une femme de chez nous qui a fait grand honneur aux lettres romandes, Mme Noëlle Roger, dont le public a spécialement apprécié les nombreux romans.

L'hommage de notre journal vient bien tard, aussi ne voulons-nous pas répéter ce que des critiques autorisés ont dit excellemment ; il nous appartient cependant de rappeler ici l'un des premiers romans de l'auteur, *Docteur Germaine*, dont le sujet — la mère de famille a-t-elle moralement le droit d'exercer, hors de son foyer, une profession absorbante et chargée de responsabilités — est encore maintes fois débattu dans nos cercles féminins et par suite, se retrouve périodiquement dans nos colonnes.

On a brièvement fait allusion, dans les nombreux articles parus, à l'activité pédagogique de cet écrivain, c'est sur cet aspect de son talent que nous voudrions insister, ayant eu le privilège d'être son élève.

Pendant de nombreuses années, Noëlle Roger fut chargée d'un cours de littérature et de composition françaises à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Genève. Certains jugent volontiers qu'un romancier, une romancière ne sont pas qualifiés pour l'enseignement. Ces êtres d'imagination ne se plient guère aux exigences d'un programme rigide. Il se peut. Mais ne faut-il pas considérer aussi les qualités qui compensent le manque de conformisme ?

Mme Noëlle Roger mettait dans ses leçons la ferveur de son âme d'artiste et c'était une expérience que l'on ne peut oublier. Cette sympathie pour les causes humanitaires, cette tendresse humaine dont on a parlé, elle l'éprouvait aussi pour les écrivains qu'elle nous présentait et elle allumait en nous la flamme de la bienveillance, de la compréhension. Qui mieux qu'un écrivain, chaque jour en butte aux difficultés de la carrière des lettres, peut faire apprécier les échecs, les réussites, les triomphes des ouvriers de la plume ?

On a dit encore qu'elle possédait un don rare en notre Romandie, une imagination débordante qu'elle aurait pu exploiter en suivant une pente facile. Elle n'en a rien fait, ses écrits donnent toujours à penser aux lecteurs, l'intérêt qu'elle savait éveiller et maintenir obligeait à réfléchir sur des sujets dont la valeur humaine ou sociale est indéniable. Cette qualité-là aussi s'épanouissait dans les cours, elle se passionnait pour les grands sujets de ses illustres confrères, elle nous enthousiasmait pour Pascal et ses pensées, pour Montesquieu et ses lois, pour Rousseau et l'éducation...

Enfin l'analyse des textes littéraires lui permettait de nous initier aux procédés de la composition et de l'écriture. Mais jamais elle ne nous laissa croire que le métier pût compenser l'absence d'émotion, de sensibilité ou d'émotion, elle savait découvrir la source vive qui avait alimenté et fécondé les trouvailles du génie.

Dans les luxuriantes contrées ou les âpres paysages de la littérature, elle entraînait sa troupe avec l'élan de l'amour et de la foi; l'auteur de ces lignes garde une profonde reconnaissance à ce guide, à ce maître, qui de sa voix au timbre confidentiel nous fit découvrir tant de secrètes beautés.

A. W. G.

Philocalie

Ce volume paru dans la section « Documents spirituels » des Cahiers du Sud (La Baconnière, Neuchâtel) constitue comme le dit le compte rendu assez long adjoint au livre, un dossier aussi complet que possible de l'histoire et de la pratique de la prière du cœur. Mais cette prière du cœur, d'après le texte et les citations ne nous paraît pas simple du tout et nous sommes surpris de lire qu'au XIXe siècle elle fut, dans le monde orthodoxe, et particulièrement en Russie, le compagnon familier de la plupart des chrétiens fervents, *même et peut-être surtout des simples* (c'est nous qui soulignons).

Ce qui nous étonne moins, nous apprend le même texte, c'est qu'en occident, la Philocalie soit demeurée jusqu'à aujourd'hui le type du livre inaccessible, connu tout ou plus des savants.

Protestante et point savante, nous avouerons que ces pratiques et les innombrables mots qui criblent les pages n'en pourraient faire notre livre de chevet et nous croyons que bien des fervents catholiques penseraient de même.

Il paraîtrait toutefois que ces extraits de la Philocalie, traduits directement du grec en français pour la première fois sont une date pour ceux qu'attire toute manifestation de la mystique chrétienne.

M.-L. P.

➡ Cette commission doit compter parmi ses membres une juste proportion de femmes

Rien

ni dans la **Constitution,**
ni dans les **lois**

ne s'oppose à l'égalité des salaires

entre hommes et femmes

Seules la **qualité** *et* **la quantité** *de travail fourni devraient servir de* **critères** *pour la fixation du salaire, et*

non pas le sexe

Divers moyens permettent de compenser équitablement les charges de famille, lorsque le salaire est fixé seulement en fonction du travail:

- ✶ **Les allocations familiales**
- ✶ **Les subventions pour construction de maisons familiales**
- ✶ **Les dégrèvements d'impôts,** etc.

Une collaboratrice de la première heure

Une fois encore la signature que nous pensions ne plus revoir paraît ici. Un dernier compte rendu a été retrouvé par sa fille dans les papiers de la disparue, c'est l'acte ultime d'une collaboration de quarante années !

En 1912, en effet, Mme Preis vint s'établir à Genève avec sa fillette alors âgée de trois ans et elle entra aussitôt en rapport avec les milieux féministes qui avaient fondé leur groupement, l'Association pour le suffrage féminin en 1908, et qui étaient sur le point de lancer, avec Emilie Gourd, leur journal destiné à la Suisse romande.

Marie-Louise Preis, originaire de Strasbourg, était bien préparée à prendre sa place dans l'équipe qui se proposait de donner à ses lecteurs des informations féministes non seulement nationales, mais internationales. Elle possédait parfaitement le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. L'allemand était la langue obligatoire de ses études, le français, la langue des Alsaciennes fidèles à la France, un séjour de trois ans en Angleterre lui avait permis d'acquérir la connaissance de l'anglais et quinze ans passés en Italie l'avaient pénétrée d'italien et de culture italienne.

Elle avait pratiqué le journalisme comme correspondante à *La Fronde*, périodique féministe français florissant au début du siècle et le *Journal d'Alsace-Loraine* avait aussi accueilli quelques-uns de ses articles sur des sujets féminins.

Pour gagner sa vie, le journalisme ne pouvait suffire, il y a quarante ans surtout, Mme Preis fit de l'enseignement ; la maîtrise des langues lui permettait d'avoir des élèves de nationalité diverses auxquels elle pouvait prodiguer les explications dans leur langue maternelle.

Elle se chargeait encore de traductions, passant avec aisance d'un idiome à l'autre. C'est elle qui traduisit entre autres, d'allemand en français le *Jurg Jenatsch* de Conrad-Ferdinand Meyer.

On comprend pourquoi, à plus d'une reprise, lors des grands congrès de l'Alliance internationale des femmes, à Rome, à Paris, elle accompagne Mlle Gourd, afin de rendre compte des débats puisqu'elle comprenait aisément les interventions prononcées en différantes langues.

Lorsque la *Tribune de Genève* publia une chronique féministe régulière, c'est Mme Preis qui en assuma la charge ; elle collabora aussi, à l'occasion à la *Semaine littéraire*.

Son esprit infatigable était passionné de culture, elle lisait inlassablement, s'intéressant à toutes les manifestations de la pensée, active jusqu'à la fin, à la section de lecture de l'Union des femmes, auditrice attentive des conférences littéraires ou artistiques, militante dévouée dans les groupements préoccupés de questions sociales, féminines ou féministes.

Elle redoutait par dessus tout le déclin intellectuel, mais elle a atteint sa quatre-vingt-sixième année en pleine lucidité, elle était encore capable, en ses derniers jours, de prendre des notes, de commenter des textes ardus, de rédiger d'une main ferme.

Au cours de la dernière nuit où la mort la guettait, que lisait-elle ? *L'Illiade* en italien.

Ainsi son vœu ardent a été pleinement exaucé, tardive compensation d'une vie marquée de rudes luttes et de drames.

L'égalité des salaires

pour un travail de valeur égale

aurait des avantages certains

- ✶ **Pour les travailleurs masculins :** de supprimer la concurrence d'une main-d'œuvre à meilleur marché.
- ✶ **Pour les femmes:** de favoriser le développement de leur personnalité, en leur rendant le sentiment de leur dignité et de leur valeur sociale.
- ✶ **Pour le pays:** d'accroître le rendement du travail féminin, en augmentant l'intérêt des femmes pour leur travail.

✶ ✶ ✶

On oppose à ces avantages le risque de voir s'élever certains prix de revient.

Est-il juste que ces prix soient maintenus bas au seul détriment des femmes ?

D'ailleurs, réalisée progressivement et en liaison avec l'accroissement de la productivité, l'égalité de salaire pour un travail égal pourrait être supportée par notre économie nationale.

Sur le marché international, celle-ci n'en souffrirait pas, puisque cette égalité est ailleurs aussi en voie de réalisation.

Echos de la Semaine suisse

Notre industrie des bas, numériquement modeste, mais représentant un capital élevé, a investi environ 30 millions de francs dans ses quelque 280 machines Cotton (tricotage à plat), à côté des simples machines pour le tricotage des bas standard sans couture. Cette branche de l'intustrie textile suisse, qui compte 1800 employés répartis dans 23 établissements, a rempli une tâche considérable pendant la dernière guerre pour assurer notre ravitaillement de bas. La guerre finie, l'industrie des bas dut faire front à de nombreuses difficultés et même lutter pour son existence.

Son adversaire le plus dangereux est l'industrie américaine tentaculaire qui inonde nos pays de ses produits, à tel point que la Suisse est devenue son plus gros client. Lorsqu'il ne s'agit pas d'articles des premières marques, les bas américains sont très souvent offerts à des prix de dumping. De son côté, l'Allemagne a installé en peu d'années 92 fabriques de bas... Concluez !

La femme qui travaille achète

son pain au même prix

que l'homme

La plupart des femmes veuves ou divorcées ont des **enfants à leur charge.**

Les célibataires doivent prendre à leur charge leurs **parents malades ou âgés,** que les frères et sœurs mariés ne peuvent entretenir.

Ainsi, d'après une enquête faite en 1951, auprès du personnel de l'administration fédérale, **35 %** des femmes qui travaillent ont des **charges de famille.**

Ce taux inférieur des salaires féminins est une survivance des circonstances qui ont marqué le début de l'industrialisation, alors que la main-d'œuvre était surabondante et la formation professionnelle des femmes insuffisantes.

AUJOURD'HUI

beaucoup de femmes fournissent un **travail équivalent** à celui des hommes, mais dont la **valeur sociale et économique** n'est pas encore **pleinement reconnue.**

Femmes suisses,

notre situation sur le marché du travail est due, en partie, à notre

- ✶ **manque d'organisation**
- ✶ **et d'esprit de solidarité.**

Il est temps de prendre conscience de nos responsabilités les unes à l'égard des autres.

- ✶ **Travaillons pour l'égalité de rémunération entre hommes et femmes.**